FRC
5029

DISCOURS
DES DÉPUTÉS
DU PEUPLE LIÉGEOIS,

Prononcé à l'Assemblée nationale, dans la séance du samedi soir, 18 *septembre* 1790.

M2 W 8920

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

DISCOURS
DES DÉPUTÉS
DU PEUPLE LIÉGEOIS,

Prononcé à l'assemblée nationale, dans la séance du samedi soir, 18 septembre 1790.

MESSIEURS,

Chaque jour cette enceinte auguste entend bénir les bienfaiteurs, les sauveurs de la France; chaque jour, d'un bout du royaume à l'autre, des concerts de louanges & d'approbation viennent y retentir : quelquefois même, du sein de ces contrées étrangeres que le despotisme enchaîne, que les préjugés aveuglent, ou qu'une politique intéressée arrête encore, la voix courageuse mais isolée de l'ami des hommes est parvenue jusqu'à vous. Recevez aujourd'hui, messieurs, l'hommage public & solemnel d'un peuple entier, d'un peuple qui ose se croire digne de vous, l'hommage du peuple Liégeois! Nous venons, en son nom, vous payer le tribut de respect, d'admiration, de reconnoissance qu'on doit aux régénérateurs d'un grand empire, aux législateurs philosophes & intrépides, qui, dans le court espace d'une année, ont avancé de plusieurs siecles la raison humaine, & répandu dans l'univers des germes de liberté, de bonheur, qu'on n'étouffera plus.

Les Liégeois, les premiers, ont eu la gloire de céder à cette impulsion puissante que vous avez donnée à l'Europe; les premiers, ils ont osé marcher de loin sur vos traces. Attentifs aux travaux immortels qui vous occupent, ils ont vu s'élever l'édifice admirable dont vous êtes les créateurs; ils ont senti que désormais le sort de l'espece humaine étoit attaché à la destinée des François; ils ont vu avec ravissement s'approcher ce grand jour où vous deviez recueillir le fruit si mérité de votre courage & de votre constance, ce jour où la France entiere, rassemblée sous les yeux de ses régénérateurs, viendroit jurer sur l'autel de la patrie de soutenir leur ouvrage. Le peuple Liégeois a voulu prendre part au triomphe de la liberté françoise; il a voulu que nous assistassions en son nom à la fête la plus auguste qu'aient jamais offerte les annales des hommes. Nous l'avons vu, messieurs, ce spectacle attendrissant & majestueux; nous irons redire à nos concitoyens ce que nous avons vu, ce que nous avons senti; nous irons leur redire ce que peut, ce que fait une nation, guidée par l'amour éclairé de la liberté, & réunie sous un chef vertueux, sous un roi citoyen.

Eh! comment votre exemple, messieurs, n'eût-il pas enflammé le Liégeois? Le Liégeois jamais n'a courbé long-tems le front sous le joug du despotisme; opprimé, vaincu quelquefois par la force, toujours il a brisé ses fers. Son histoire atteste sa bravoure & les combats qu'il a soutenus contre ses tyrans. Tandis que les peuples qui l'environnoient avoient déja contracté l'habitude de l'esclavage, le Liégeois étoit libre. Dès le quatorzieme siecle une constitution sage, qu'il avoit achetée de son

ſang, une conſtitution, merveille pour ces tems d'ignorance & de barbarie, lui aſſuroit les droits de l'homme & du citoyen; mais des évêques ambitieux & deſpotes chercherent à la renverſer. Le plus injuſte, le plus féroce de tous, Maximilien de Baviere, en 1684, en détruiſit les principales baſes. Ce tyran vint, à la tête d'une armée étrangere, dicter des loix à un peuple libre, & cimenta ſon pouvoir uſurpé du ſang des plus dignes citoyens, du ſang de deux conſuls vénérables, dont la patrie à jamais bénira les vertus, admirera la fermeté républicaine.

Toujours plein du ſouvenir de ces anciens attentats, & de l'eſpoir de les venger, indigné ſur-tout des attentats récens, multipliés ſans pudeur depuis quelques années, ſous le regne d'un prince livré à des conſeils pervers, le Liégeois pouvoit-il réſiſter à l'étonnante commotion communiquée par un grand empire voiſin? Comme le François, il a ſecoué ſes chaînes; comme le François, il a reconquis les droits impreſcriptibles, les droits éternels de la nature & de la raiſon. Mais quel contraſte frappant, meſſieurs, dans le ſort des deux peuples! Ici, l'un des premiers rois du monde, environné, ſéduit par tous les piéges de la grandeur, n'écoute que la voix du peuple qu'il aime, n'eſt ſenſible qu'au bonheur d'en être aimé, hâte lui-même la régénération de ſon empire, ne veut d'autre pouvoir que celui qui lui ſuffit pour rendre le François heureux; & là, un homme, tiré d'une vie obſcure & privée, élevé par quelques autres au rang de prince, n'écoute que l'ambition & la vengeance! Sourd au cri touchant du peuple qui vouloit le chérir, qui le rappeloit dans ſon ſein, il le repouſſe avec une opiniâtreté

cruelle ! oubliant, que dis-je ? violant un ſerment ſolemnel & ſacré, il provoque, il irrite contre lui les foudres de l'empire germanique ! il voit ſans horreur, lui, miniſtre d'un Dieu de paix, des milliers de bras armés pour nous aſſervir ou nous écraſer !

Malgré l'énergie & le courage qu'il a déployés, c'en étoit fait peut-être du peuple Liégeois ; notre pays n'offriroit aujourd'hui que le ſpectacle de la dévaſtation, ou le ſpectacle plus affligeant encore d'une ſervitude déshonorante, ſi un roi magnanime, ſi FRÉDÉRIC GUILLAUME n'eût ſoutenu la cauſe de la juſtice & de l'humanité, ſi FRÉDÉRIC GUILLAUME n'eût refuſé d'être l'inſtrument aveugle d'un tribunal égaré par des préjugés barbares, d'un tribunal entraîné par une précipitation ſans exemple dans des démarches violentes, que condamne cette même conſtitution germanique dont il ſe dit le vengeur !

Mais en vain FRÉDÉRIC GUILLAUME a fait entendre la voix de la ſageſſe & de la modération ; en vain par la plume éloquente d'un de ſes miniſtres, (1) il a montré dans tout ſon jour la juſtice de notre cauſe ; on a fermé l'oreille à ſes conſeils ſalutaires : une petite, fauſſe & cruelle politique a triomphé. Rejettant toute idée de paix & de conciliation, Vetzlar a lancé contre nous décrets ſur décrets ; on a cru vaincre par la terreur ; on n'a pas rougi d'employer les moyens les

(1) « Expoſé de la révolution de Liége en 1789, & de la conduite qu'a tenue à ce ſujet S. M. le roi de Pruſſe, par M. DE DOHM, conſeiller intime de S. M. & ſon miniſtre plénipotentiaire pour le directoire de Clèves au cercle du Bas-Rhin & de Weſtphalie, traduit de l'Allemand par M. Reynier. » A Liége, & ſe trouve à Paris, chez Boſſange & Comp. rue des Noyers nº. 33

plus vils, les plus odieux pour ſemer l'épouvante, la diviſion, pour allumer parmi nous une guerre civile; on a tenté d'incendier nos villes; on a ravagé nos campagnes. On en veut même à la vie des amis du peuple; on a proſcrit les chefs reſpectables d'une révolution paiſible, d'une révolution pure de vengeance & de ſang. Quel eſt donc le crime de ces généreux citoyens? Qu'ont-ils fait? Ils ont donné l'exemple d'une modération conſtante, du déſintéreſſement le plus noble, du civiſme le plus pur; ils ont préſervé le peuple de la licence, ils l'ont éclairé ſur l'uſage de la liberté; ils ont amené l'égale répartition des impôts; ils ont rendu aux citoyens des campagnes la jouiſſance d'un droit dont l'ignorance, les préjugés, l'ariſtocratie, les avoient privés trop long-tems, du droit d'être repréſentés; ils ont réuſſi enfin à rétablir dans la capitale l'égalité politique. Oui, meſſieurs, la ville de Liége vient de rendre un nouvel hommage à vos principes; elle vient d'adopter un plan proviſoire de municipalité, puiſé preſque entièrement dans vos décrets. Ce peuple, qu'on dit avoir été ſéduit par quelques rebelles, a élu de nouveau pour ſes chefs la plupart de ces mêmes hommes qu'on a proſcrits: & voilà les citoyens qu'on veut ſacrifier! Voilà le peuple eſtimable qu'on veut perdre! Faut-il donc révéler le ſecret de cette fureur inconcevable? C'eſt contre nous, meſſieurs, qu'une ligue puiſſante veut ſe venger du progrès des lumieres & de la liberté. Juſqu'à préſent ſes efforts ont échoué; nos ennemis ont fui devant nous: citoyens-ſoldats, nous avons repouſſé les ſatellites du deſpotiſme; nous avons prouvé à des troupes qui ſoutiennent une cauſe injuſte, &

qui devroient rougir d'être les instrumens de la tyrannie ; nous avons prouvé ce que peut un peuple brave & fier, qui combat pour ses foyers & ne veut pas être esclave. Mais ces succès n'ont fait, ne feront qu'ajouter peut-être à la rage de nos oppresseurs ; leur espoir est de ruiner notre pays, d'épuiser bientôt nos ressources, de nous ôter les moyens de nous défendre. Ils savent malheureusement que l'énergie & le courage ne suffisent pas toujours. L'armée exécutrice ne quitte point nos frontieres : elle attend des renforts ; elle médite sans doute une nouvelle attaque. En ce moment, peut-être, un nouveau combat s'est engagé ; le sang de nos concitoyens coule encore sur notre terre malheureuse ! . . . Nous les connoissons, messieurs, ils périront plutôt que de porter des fers ; ils sont prêts à s'immoler pour la cause sacrée de la liberté. Mais vous, François, souffririez-vous qu'en mépris de sa constitution, on consommât la perte d'un peuple innocent ? souffririez-vous qu'on sacrifiât un peuple ami, un peuple voisin, que la langue, les mœurs, une prédilection marquée semblent encore davantage rapprocher de vous ? souffririez-vous qu'on le sacrifiât à la terreur que vous-mêmes avez inspirée ? laisseriez vous si-tôt & si près de vous donner l'exemple funeste d'un peuple puni pour avoir reconquis sa liberté ?

Et s'il m'est permis, messieurs, de joindre à des vues de magnanimité, si dignes de vous, des considérations de votre propre intérêt, le sort futur des Liégeois seroit-il sans importance pour la France ? Dans l'ancien ordre de choses, sous le régime d'une politique destructive, le pays de Liége sans doute

étoit mort pour vous ; mais ſous l'empire vivifiant de la liberté ſeroit-il encore le même ? Dédaigneroit-on encore un pays peuplé de cinq cent mille citoyens régénérés par la conquête de leurs droits & le ſentiment de leur force ? Comblé des richeſſes de la nature, favoriſé par une poſition heureuſe, arroſé par une belle riviere, ce pays, éclairé déſormais ſur les vraies ſources de la proſpérité, ne vous offriroit-il pas des rapports intéreſſans de bienveillance & de commerce ? Pourriez-vous d'ailleurs vous diſſimuler le danger de laiſſer le deſpotiſme tranquillement s'établir ſur une terre qui avoiſine la vôtre, & de là gêner vos frontieres, ſurveiller vos démarches, épier vos mouvemens ? . . . . Je me tais, meſſieurs ; ce n'eſt point à nous qu'il appartient de ſonder les profondeurs de la politique ; nous ne pouvons qu'abandonner & ſoumettre ces réflexions à vos lumieres & à votre ſageſſe. Mais à l'époque importante où nous ſommes, au moment d'une paix que l'on dit conſolidée entre deux monarques puiſſans, & qui va décider peut-être de la deſtinée des Liégeois, ce qu'il nous eſt permis du moins d'attendre avec une noble confiance d'une nation généreuſe & grande, ce que nous pouvons ſans crainte réclamer de vous, c'eſt l'approbation qu'on doit à une cauſe juſte, c'eſt l'autorité ſuprême d'une raiſon éclairée. Oui, à la voix de l'aſſemblée auguſte qui a donné au monde un ſi ſublime exemple, qui exerce ſur l'Europe étonnée l'empire irréſiſtible des lumieres ; le roi, bienfaiteur des Liégeois, fier de l'ouvrage qu'il a commencé, ne ſera que plus ſenſible à la gloire de le ſoutenir, de l'achever : les princes mêmes, qu'une politique mal entendue

égare, peut-être reconnoîtront leur erreur ; ils sentiront que le regne du despotisme est passé ; ils se convaincront que leur intérêt désormais sera d'être justes, & de respecter les droits des peuples.

Jusqu'ici, messieurs, nous n'avons sollicité que votre bienveillance & votre magnanimité, nous allons réclamer votre justice. La pétition que nous avons l'honneur de vous soumettre est énoncée dans la note ci-jointe (1), que nous vous supplions, au nom du peuple Liégeois, de daigner prendre, le plutôt possible, en considération. L'objet est important pour lui ; ses dangers sont pressans ; les momens sont précieux. Il s'agit d'une ancienne créance du pays de Liége sur la France, créance dont la légitimité a été reconnue solemnellement. Elle étoit de 2,782,646 liv. elle fut réduite à 2000000, que le roi, par un arrêt du conseil d'état du 16 octobre 1785, ordonna de payer aux Liégeois dans le terme de quatre années ; ils n'ont encore reçu que cinq cent mille livres : ils réclament le paiement des quinze autres cent mille livres. Nous n'en appellons, messieurs, sur cet objet qu'à l'équité sévere de l'assemblée nationale, qu'à cette LOYAUTÉ qui fut toujours le caractere distinctif d'une nation noble & généreuse. S'il falloit d'autres motifs pour vous intéresser. . . . . Le peuple Liégeois est persécuté, on veut le rendre esclave : c'est en dire assez aux représentans des François.

(1) Cette note expose la situation actuelle des Liégeois, les titres de leur créance sur la France, & les motifs sur lesquels ils fondent l'espoir d'en obtenir le prompt paiement.

RÉPONSE

DU Préſident de l'Aſſemblée nationale à MM. les Députés Liégeois.

L'ASSEMBLÉE nationale voit avec ſatisfaction dans ſon ſein les Envoyés du peuple Liégeois. La France libre, la France autrefois nommée l'aſile des rois, ſans renoncer à cette belle prérogative, ſemble agrandir ſes deſtinées, en devenant l'aſile des peuples malheureux; ils ſollicitent ſa bienveillance, ils déferent les abus au tribunal de la raiſon publique qu'elle a ſuſcité. La France a ſouvent été l'alliée du peuple Liégeois, & toujours s'eſt intéreſſée à ſes proſpérités ou à ſes infortunes. Elle n'ignore pas qu'ayant déployé ſans ceſſe des efforts ſupérieurs à ſes moyens, & un courage digne d'une haute fortune, il a dans ces derniers tems reçu le premier l'impreſſion qu'elle donne à tous les habitans du globe: vous avez vu, Meſſieurs, reſplendir ſur la France le ſoleil de la liberté, & vous, ſes antiques ſectateurs, vous êtes levés avec elle pour l'adorer. Vous avez organiſé une partie de votre repréſentation nationale, ſur le modele qu'a tracé l'Aſſemblée; cette conformité d'opinions & de ſentimens, cette ambition généreuſe d'enchaîner toutes les tyrannies, & d'affranchir l'humanité, reſſerrent les liens qui vous uniſſent à elle, & l'aſſocient à votre ſort par le plus tendre intérêt; vous l'augmentez encore par l'expoſition de vos ſentimens pour un roi qu'elle chérit; c'eſt lui rappeller tous les ſiens que de lui parler du monarque que la nature,

la conſtitution & ſon heureux ſort lui ont donné ; il étoit impoſſible que celui qui a délivré l'Amérique, & qui a été en France le reſtaurateur fervent de la liberté, ſe prêtât à l'opprimer chez un peuple voiſin & ami. Ces crimes des rois vulgaires n'ont pu ſouiller la penſée du plus digne deſcendant du grand Henri. Ce double hommage de votre part au roi des François & à l'Aſſemblée nationale, cette louange d'un peuple digne d'être loué lui paroît une belle récompenſe des travaux qu'ils ont entrepris pour bien mériter des hommes.

Vous réclamez des ſommes prêtées au gouvernement, dans des tems difficiles ; vous connoiſſez la juſtice de l'Aſſemblée ; je viens de vous inſtruire de ſes ſentimens ; elle prendra votre demande en conſidération, & vous offre les honneurs de ſa ſéance.

L'Aſſemblée nationale a ordonné l'impreſſion & du diſcours des Députés, & de la réponſe du Préſident.